

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 15

SEANCE DU LUNDI 31 AOUT 2009

L'an deux mille neuf, le lundi trente et un août, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence FLEURY, Pascale ROMERO, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

Absents et excusés : Néant.

Date de la convocation : 24/08/2009
Date d'affichage : 24/08/2009

Madame Monique MARTY est nommée secrétaire de séance.

1°) Rentrée scolaire : le point sur le matériel et l'acheminement des repas ; ajustement des tarifs de la cantine

Monsieur le Maire précise qu'il a invité à cette séance Melle Céline LUNARDELLI, Directrice de l'école de Fréjeville, puisque le point doit être fait sur la rentrée scolaire.

En effet, des aménagements ont été réalisés à la cantine suite au changement de prestataire de service qui est désormais la cuisine centrale de Castres.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée le 15 juillet 2009 entre la commune de Castres, la commune de Carbes et la commune de Fréjeville concernant la fourniture des repas scolaires et des repas pour les personnes âgées.

La commune de Fréjeville s'est dotée notamment d'un four et d'un frigo, d'un micro-ondes ainsi que d'armoires adaptés aux normes.

Melle LUNARDELLI évoque ensuite le cas d'une élève souffrant d'intolérance alimentaire et dont les parents souhaitent qu'elle mange à la cantine en fournissant eux-mêmes le repas.

Après s'être renseignés auprès de la commune de Castres, les parents doivent présenter un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) afin que leur enfant puisse être accueilli au sein de la cantine scolaire ; il s'agit d'un document élaboré par un médecin et signé par les parents, le Maire de la commune, la Directrice de l'école et l'agent qui sert les repas. Ce repas, fourni par les parents, ne doit pas être mélangé avec les autres ni pour la conservation ni pour le réchauffage. (récipient hermétique pour le frigo et réchauffage au micro-ondes).

Monsieur le Maire décide en accord avec les conseillers de donner à Melle LUNARDELLI une clé de la mairie afin qu'elle puisse se servir du frigo de la salle du Conseil pour y entreposer ses repas.

Monsieur le Maire indique que le nombre d'élèves du RPI pour cette rentrée s'élève à 74.

- 29 élèves aux Farguettes, dont 12 de Fréjeville
- 20 élèves à Carbes, dont 13 de Fréjeville
- 25 élèves à Fréjeville, dont 16 de Fréjeville.

La part de Fréjeville dans le RPI est de 42 élèves, la part de Carbes est de 9 élèves et la part de Castres est de 22 élèves.

Après avoir fait le point sur les fournitures d'entretien (distributeur de savon liquide et essuie-mains papier), Melle LUNARDELLI prend congé.

Il est ensuite évoqué la mise en place d'un abribus sur le parking de la mairie destiné aux enfants qui se rendent au collège de Vielmur.

Y aurait-il la possibilité d'en réaliser un sur mesure qui s'insère dans le paysage ; ou bien il faudra en déplacer un qui n'est plus utilisé par la commune voisine ; Monsieur le Maire propose aux conseillers d'y réfléchir.

Lecture est donnée du précédent compte-rendu, puis l'ordre du jour est poursuivi.

A) DELIBERATION : ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 11/06/2009 concernant la PARTICIPATION COMMUNALE AU TARIF DU PRIX DU REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération du 11 juin 2009 concernant la participation communale au tarif du prix du repas de la cantine scolaire.

En effet, le tarif de 3.71 € sur lequel le Conseil avait débattu était erroné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à 15 voix pour :

- D'ANNULER LA DELIBERATION DU 11/06/2009 concernant la PARTICIPATION COMMUNALE AU TARIF DU PRIX DU REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE.

B) DELIBERATION : PARTICIPATION COMMUNALE AU TARIF DU REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur la participation communale au tarif du repas de la cantine scolaire, et ce, afin de ne pas pénaliser les familles.

Les tarifs figurant sur la convention signée le 15 juillet 2009 par les trois communes du RPI (Castres-Carbes-Fréjeville) s'élèvent à :

- 4.32 € HT soit 4.56 € TTC le repas adulte scolaire
- 3.80 € HT soit 4.00 € TTC le repas primaire
- 3.68 € HT soit 3.88 € TTC le repas maternelle
- 6.78 € HT soit 7.15 € TTC le repas portage personnes âgées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à 8 voix pour :

- **de fixer la participation communale à 0.70 € par repas pour le repas primaire et le repas maternelle.** Par conséquent, il sera facturé aux parents domiciliés sur la commune de Fréjeville et dont les enfants fréquentent la cantine du RPI :
 - o **3.30 € pour le repas primaire**
 - o **3.18 € pour le repas maternelle**
- **de fixer le prix du repas pour les personnes âgées à 5.75 €**; Monsieur le Maire proposera au bureau du CCAS de prendre en charge la différence de 1.40 €
- **de fixer le prix du repas adulte scolaire à 4.56 € TTC** (pas de participation communale)

- **d'appliquer cette décision pendant la durée du contrat avec la cuisine centrale de Castres**
- **de spécifier que les augmentations à venir ne seront pas prises en compte par le conseil municipal et resteront à la charge des familles.**

Pour mémoire, plusieurs montants de participation ont été proposés : 0.70 €, 0.60 € ou 0.50 €

Lors d'un premier tour de table, 7 conseillers ont voté pour 0.70 €, 6 conseillers pour 0.50 € et 2 pour 0.60 €.

Suite à un deuxième tour de table, la participation d'un montant de 0.70 € est retenue.

2) Sécurité routière à la Doumérié

Monsieur Didier MAHOUX a rencontré les riverains et a étudié différentes solutions pour éviter les excès de vitesse.

Malheureusement, ces excès de vitesse sont à déplorer sur toute la commune, entre autres l'Ourtalarié, Aupillac, VC6 Route du Pujol ; comment y remédier ? Il est évidemment impossible de mettre partout des ralentisseurs.

Les panneaux quant à eux n'ont pas réellement d'effet dissuasif.

Il serait peut-être judicieux de demander aux gendarmes d'effectuer ponctuellement quelques contrôles sur certaines voies.

Par ailleurs, il est souvent reconnu que ce sont les riverains eux-mêmes qui ne respectent pas les limitations de vitesse.

Un courrier sera adressé aux demandeurs.

3) Sécurité concernant les coffrets électriques

Monsieur le Maire explique que certaines personnes se permettent d'ouvrir les coffrets électriques sans autorisation. Bien entendu, pour des raisons de sécurité élémentaires, il est interdit de toucher aux coffrets.

Par conséquent, un avis sera adressé à chaque association afin que les personnes respectent les consignes de sécurité et soient sensibilisées sur le danger que cela représente.

4) Le point sur les travaux

- Etude de sol pour le bâtiment technique et pour les vestiaires** : Monsieur José NUNES précise que les rapports de Géobilan sont parvenus en mairie fin de semaine dernière ; après en avoir pris connaissance, il s'avère que les fondations au niveau du terrain de foot doivent être d'un mètre et celles du bâtiment technique de 50 cm ; une copie du rapport sera transmise à la SARL PRADINES et également à la DDEA afin que les dossiers de permis de construire soient complétés.
- Eclairage public** : Monsieur BERNAT relancera le SDET
- Mur du cimetière** : Monsieur le Maire demande que la commission réfléchisse sur la réfection de ce mur ; il conseille de le gratter un peu afin de voir si les pierres sous le crépis méritent d'être mises en valeur ou non
- Problèmes d'odeur autour de la Salle Fabre** : plusieurs solutions sont proposées afin de résoudre cette nuisance. La commission étudiera cela avec l'employé communal.
- Assainissement** : il faut relancer la DDEA à propos de ce dossier

5) Décisions modificatives budgétaires :

Il manque la somme de 159 € sur le compte 2313/149 – Mise en sécurité pompe arrosage terrain de foot - ; cette somme pourrait être prélevée sur le compte 2042.

Mais Monsieur le Maire annonce qu'il y aura bientôt d'autres dépenses à imputer sur le compte 2313/149 et qu'il vaudrait mieux procéder à la modification dès que les chiffres exacts seront connus.

QUESTIONS DIVERSES

- les déchets verts : il conviendra désormais de les porter dans une déchetterie
- élagage à Aupillac : il avait été convenu avec les riverains que ces derniers participent à cette opération avec l'Entreprise ECOVANA ; il n'y en a que très peu finalement qui ont participé, ce qui explique certainement le résultat plutôt décevant
- Concessions du cimetière : Monsieur le Maire souhaite procéder à la reprise de concessions dont l'abandon avait été constaté en 2004 ; il conviendra de se pencher sur ces dossiers dès que possible, les délais étant largement dépassés.
- Réunion de la CCPA le jeudi 17 septembre 2009 à la Salle Fabre de Fréjeville ; Monsieur le Sous-Préfet sera présent
- La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au Jeudi 1^{er} octobre 2009 à 20 h 30
- Réservation de la Salle de Sports par M. SOCCOL pour le 8 octobre 2009 : les conseillers donnent leur accord à l'unanimité
- Réveillon de la St Sylvestre 2009 organisé par l'ASCF qui demande la réservation de la Salle de Sports du 20 décembre au 3 janvier ainsi que toutes les tables, tréteaux, chaises, réfrigérateurs et congélateurs de la Salle Fabre ; le camion sera mis à disposition également.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23 h 30.